

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 03 OCTOBRE 2017

20h30

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2017

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU, Mme TRANNOY

Excusés : M LANTEZ (pouvoir à M. DECAUDAIN), M. REGNIER

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2017.

2/ PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES SUITE AU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du Conseil municipal du 30 juin 2017, la commune de Nointel a fait marche arrière et est revenue à la semaine de 4 jours à l'école primaire Christian Koehler. Cette décision a des conséquences sur les horaires de travail des agents liés à l'école (ATSEM, cantine-garderie, ménage).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de supprimer les anciens postes pour en créer de nouveau tenant compte de ces modifications. Il précise :

- Que les nouveaux horaires ne devaient pas être diminués de plus de 10 % (pour ne pas avoir à obtenir l'accord des agents ni du Comité Technique Paritaire, tout en n'oubliant pas que les agents concernés avaient déjà des revenus « faibles » du fait qu'ils sont sur des postes à temps non complet)
- Que la commune a profité de ces changements pour améliorer les différents services : horaires de garderie agrandis (dès 7h le matin et jusque 18h30 le soir), une 3^e personne ajoutée le temps du repas à la cantine, horaires de ménage revus dans certains bâtiments

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De supprimer le poste d'Adjoint Territorial d'Animation à 22h12/semaine (annualisé) et de créer un nouveau poste d'Adjoint Territorial d'Animation à 20h00/semaine (annualisé)

- De supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à 34h28/semaine (annualisé) et de créer un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial à 31h20/semaine (annualisé)
- De supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à 16h30/semaine (annualisé) et de créer un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial à 14h56/semaine (annualisé)
- De supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à 12h45/semaine (annualisé) et de créer un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial à 10h12/semaine (annualisé)
- De supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à 27h20/semaine (annualisé) et de créer un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial à 26h00/semaine (annualisé)
- De supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 23h43/semaine (annualisé) et de créer un nouveau poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 23h31/semaine (annualisé)

3/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE :

Afin de prendre en compte les nouveaux horaires votés lors du point précédent, mais également la réforme instituant les nouveaux grades, le Conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs de la commune.

4/ POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours (ou à réaliser) dans la commune.

- Travaux de sécurité à la sortie de l'école : Les plateaux ralentisseurs ont été installés depuis plusieurs semaines maintenant aux entrées de l'école et du stade. Des poteaux matérialisant un chemin piétonnier pour se rendre au parking situé le long du stade ont été posés (il en reste deux à mettre), tandis que nos agents auront à réaliser le traçage au sol. La société EUROVIA doit toujours venir installer des panneaux « stop » aux carrefours de la zone pavillonnaire et de la rue de Courcelles. Nous relançons régulièrement le maître d'œuvre à ce sujet, sans succès pour le moment.
- Travaux de raccordement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif : Les travaux ont été réalisés fin août-début septembre par l'entreprise PTP. Il ne reste plus qu'à réaliser les travaux de plomberie sous l'école, travaux qui n'avaient pas été prévus dans le marché initial. Deux devis ont été demandés auprès du Sanitaire Moderne et de l'entreprise PTP (le premier de 9308,84 € HT, le second de 8415,00 € HT), nous attendons que le maître d'œuvre se prononce sur les critères techniques. Néanmoins ces travaux pourront être réalisés un mercredi pour ne pas gêner les activités scolaires. Des crédits seront donc à prévoir pour ces travaux. Par ailleurs Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes vient d'instaurer des « fonds de concours » afin de subventionner les communes pour des travaux relevant de mise en conformité accessibilité ou d'assainissement. Une demande a donc été envoyée à Monsieur le Président du Pays du Clermontois pour pouvoir en bénéficier, à hauteur de 50% de ce qui est à la charge de la commune.
- Vidéoprotection : La situation n'a pas vraiment évolué. La commune est toujours en attente concernant ses demandes de subvention. Au titre du FIPD, la Préfecture a fait

savoir qu'actuellement beaucoup de dossiers étaient à traiter pour une enveloppe budgétaire diminuée cette année. Nous n'avons donc aucune assurance d'obtenir cette subvention cette année. Quant à la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental, la société SOGETREL qui a réalisé le devis doit transmettre à la SICAE OISE un dossier technique afin que celle-ci puisse fournir au Département un complément d'information nécessaire pour instruire la demande de subvention. La société SOGETREL sera relancée à ce sujet. Par ailleurs, il semblerait que le Conseil Départemental inscrive la subvention à son budget 2018.

- City-stade : Monsieur le Maire confirme au Conseil municipal que la commune devrait obtenir, du Conseil Départemental, un city-stade en 2018.
- Travaux d'accessibilité : Monsieur le Maire rappelle que des travaux et achats doivent être réalisés cette année dans le cadre des l'Agenda d'Accessibilité, en l'occurrence l'achat d'une table et d'un bureau par classe et la création d'une pente d'accession au bâtiment scolaire. Pour cette dernière, des devis ont été demandés qui ne nous sont toujours pas parvenus. Les travaux seront donc difficilement réalisables au cours des vacances de la Toussaint.
- Vestiaires du stade : Les travaux doivent bientôt démarrer, réalisés par l'entreprise SURHOMME RENO. Par ailleurs, concernant le stade, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement d'un éclairage défaillant par un nouvel éclairage à LED. Le montant à acquitter auprès de la SICAE OISE est de 2852.34 € HT. A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition.
- Défense incendie de la Couarde : La Communauté de Communes est en train de procéder à l'installation d'une bâche permettant d'assurer la protection incendie de la ferme de la Couarde.
- Ruelle Boucher : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le trou provoqué par un affaissement dû au réseau d'assainissement a enfin été comblé par la Communauté de Communes.
- Très Haut Débit : Les études sont actuellement en cours de réalisation sur la commune, notamment le comptage du nombre de logements à raccorder. Les travaux seront réalisés en 2018 pour une mise en service en 2019. Des réunions publiques sont prévues l'année prochaine à ce sujet.
- Mise aux normes de l'électricité des bâtiments communaux : A l'instar de la vidéoprotection, nous sommes toujours dans l'attente de documents pour compléter la demande de subvention, à savoir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'église.

5/ DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les décisions modificatives suivantes.

- Afin de prendre en compte le bornage réalisé dans le cadre de l'aménagement de la voirie reliant la rue du Bas Parc à la RD931, il convient de virer 1700 € des dépenses imprévues d'investissement (article 020) vers les frais d'études (article 2031)
- Afin de prendre en compte les dépenses supplémentaires liées au raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif mais également les nouvelles recettes du fonds de concours, créé par la Communauté de Communes du

Clermontois, il convient d'ouvrir des crédits en dépenses à l'article 21532 de la section d'investissement (réseaux d'assainissement) et en recettes à l'article 13151 (Groupement de communes) de la section d'investissement, pour un montant de 17980 €.

- Afin de pouvoir remplacer des projecteurs au stade municipal, il convient de virer 3500 € des dépenses imprévues d'investissement (article 020) vers « Autres agencements et aménagements de terrains » (article 2128)
- Suite à une erreur de plume au moment de la réalisation du budget, il convient de virer 1800 € de l'article 775 (produits de cession d'immobilisation) vers l'article 7788 (produits exceptionnels divers)

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées par Monsieur le Maire.

6/ POINT SUR LE DEVENIR DU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier adressé à Monsieur le Père GOSSET, Vicaire Général, et à Monsieur SIMART, économiste du Diocèse, au sujet du devenir du presbytère. Un rendez-vous a été fixé au vendredi 13 octobre 2017 à 15h. Tous les Conseillers souhaitant et pouvant y participer sont les bienvenus.

Monsieur le Maire rappelle que le Diocèse souhaiterait loger au presbytère une famille, avec enfants, mais que la commune, en tant que propriétaire, ne veut pas prendre la responsabilité d'une location dans un bâtiment qui n'est plus aux normes et pour lequel elle n'a pas les moyens de réaliser des travaux importants.

Monsieur RUMEAU informe le Conseil qu'une réunion est organisée par le Conseil Régional relative à la rénovation du patrimoine et qu'il serait peut-être intéressant d'y participer pour savoir si une aide est envisageable pour rénover le presbytère.

7/ REPRISE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DE LA ZONE

PAVILLONNAIRE « LE BAS PARC » DANS LE DOMAINE COMMUNAL :

Par délibération en date du 05 février 2013, le Conseil municipal avait entériné le principe de la rétrocession à la commune de Nointel des espaces verts, voiries internes et ouvrages publics de la zone pavillonnaire « Le Bas Parc » créée par Oise Habitat.

Désormais que les travaux sont terminés, la délimitation et la superficie exacte de ces équipements sont désormais connues avec exactitude.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'incorporer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section ZE numéro 180 (120m²), ZE 200 (21m², poste de transformation électrique), ZE 201 (5828m²) et ZE 212 (6438m²).

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de reprendre ces parcelles dans le domaine public communal.

8/ AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE L'OISE :

La convention d'adhésion actuelle signée entre la commune et le Centre de Gestion de l'Oise arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Le pôle prévention du Centre de Gestion assure une double action : la première portant sur la surveillance médicale des agents, la seconde concernant des actions de prévention à mener le milieu professionnel.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de lui donner délégation pour renouveler la convention avec le Centre de Gestion.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

9/ INDEMNITE REPRESENTATIVE DES LOGEMENTS DES INSTITUTEURS

2017 :

Vu le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac pour 2017, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet l'avis d'une hausse de 0,8 % du taux de progression à retenir pour 2017 s'agissant de l'indemnité représentative de logements des instituteurs.

Cette délibération est prise chaque année bien que la commune de Nointel ne soit pas directement concernée. Il n'y a désormais plus d'instituteurs à Nointel mais des professeurs des écoles.

10/ SOLIDARITE NATIONALE AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA :

Monsieur le Maire fait lecture d'un communiqué de l'Association des Maires de France suite à l'ouragan Irma qui a dévasté début septembre Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Il propose au Conseil municipal d'envoyer un don, en signe de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire un don de 300 €.

11/ FESTIVAL DE L'ARBRE 2017 :

Comme l'année dernière, le Conseil Régional des Hauts-de-France organise le Festival de l'Arbre, du 18 au 26 novembre 2017.

Il y a un an, Madame MACUDZINSKI, aidée de plusieurs parents et nourrices, avait organisé une journée sur le thème de la Nature dans le cadre de ce Festival.

Cette année Madame MACUDZINSKI organisera à nouveau une journée sur ce thème. La commune prévoira un goûter pour les enfants.

Monsieur DEGREMONT propose à cette occasion de planter symboliquement un arbre.

Monsieur RUMEAU souhaite être informé du déroulé de la journée afin d'en faire remonter à la Région l'action engagée par la commune.

12/ ORGANISATION DES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE :

Le goûter des aînés a été fixé cette année au samedi 02 décembre à 15h. Un chanteur a été choisi. 191 personnes sont concernées par ce moment de convivialité. Concernant les bons aux anciens, Monsieur le Maire rappelle que le C.C.A.S. a pris la décision de reculer d'une année l'âge à partir duquel ces bons sont attribués (66 ans cette année au lieu de 65 ans), comme cela se fait dans beaucoup de communes.

Le Noël des enfants de l'école se déroulera, quant à lui, le vendredi 22 décembre avec un spectacle de clowns à 14h et la distribution des cadeaux par le Père Noël et le marché de Noël des parents d'élèves à partir de 16h45. La commande a été passée de 104 jouets.

Concernant le Noël des enfants des agents, il a été décidé que pour ceux de 11 ans et plus, un chèque cadeau serait remis à la place d'un jouet.

13/ FEU D'ARTIFICE TIRE PAR UN PARTICULIER A LA SALLE

MULTIFONCTIONS :

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'une personne, qui louera la salle Henri Sénéchal en juin 2018 à l'occasion de son mariage, pour y tirer à cette occasion un feu d'artifice (par un artificier professionnel).

Le règlement de location de la salle interdit pétards et fumigènes (donc feu d'artifice) dans son enceinte. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il peut néanmoins autoriser un feu d'artifice tiré, non pas à la salle, mais depuis le terrain d'entraînement du stade dans les mêmes conditions que le feu d'artifice des fêtes de la Pentecôte.

6 voix se prononcent favorablement (M. LADAM, M. THOMAZON, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, Mme DOMINGOS-FREIRE et Mme TRANNOY), 3 abstentions (M. MAUROY, M. DEGREMONT, M. RUMEAU) et 5 voix défavorables (Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON et M. LANTEZ).

Il est cependant émis les conditions suivantes : le locataire devra fournir une copie du contrat le liant avec l'artificier professionnel, ainsi qu'une attestation d'assurance de ce dernier ; une caution sera également demandée (pour être sûr que le terrain soit rendu en bon état) ; seul l'artificier pourra se rendre sur le terrain (les spectateurs devront suivre le feu d'artifice depuis le parking avant de la salle) ; enfin il faudra vérifier auprès du FC Nointel que cela ne gêne en rien les activités du club de football ce jour-là.

14/ QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur THOMAZON informe le Conseil municipal qu'à l'occasion de l'organisation du Téléthon à la salle Henri Sénéchal le samedi 09 décembre 2017, il y aura besoin de bénévoles. Sont prévus ce jour-là : une marche le matin, un repas à midi et un concert de rock l'après-midi
- Monsieur MAUROY demande à Monsieur le Maire si la commune a son mot à dire quant au radar automatique installé dans la commune. Il se plaint notamment du fait que le panneau annonçant le radar à la sortie de Breuil-le-Sec ne soit pas très bien visible (masqué par des arbres) et trouve que flasher dans un sens était suffisant. Monsieur le Maire répond que la commune n'a rien à voir avec le radar (elle ne décide de rien et ne touche pas un centime) et que ce radar est d'ailleurs plutôt une bonne chose pour réduire les accidents. Monsieur DEGREMONT ajoute qu'en effet grâce à lui le nombre d'accidents a été diminué. Monsieur RUMEAU soutient la remarque de M. DEGREMONT sur l'amélioration de la sécurité (plus d'accident grave dans le village depuis l'installation de ce radar) même si, pour les Nointellois, le fait d'avoir un radar dans le village présente un risque à chaque fois que l'on passe devant. En revanche Monsieur RUMEAU émet une remarque sur la volonté du gouvernement de donner la gestion des radars mobiles à une société privée ce qui pourrait devenir du « racket ».
- Monsieur MAUROY demande également si les marches de la Chaussée Brunehaut pouvaient être entretenues. Monsieur le Maire répond que durant cette hiver l'endroit sera fauché et les marches rendues propres à la circulation.

- Enfin Monsieur MAUROY demande s'il peut être fait quelque chose pour la partie du mur du cimetière qui s'est effondrée. Monsieur le Maire répond que des réparations sont effectivement à faire mais qu'aucune date n'est prévue pour l'instant.
- Madame MACUDZINSKI souhaite souligner la victoire de Nointel aux Jeux Intervillages. Monsieur le Maire félicite l'équipe et sa capitaine. L'année prochaine, ces jeux seront organisés à Mouy (Nointel les ayant déjà organisés).
- Madame MACUDZINSKI informe le Conseil municipal qu'est organisé cette année un après-midi « Halloween » (mardi 31 octobre à partir de 15h30-16h). Elle sollicite le prêt de la salle des associations et l'organisation d'un petit goûter.
- Madame GROBON signale que, contrairement aux propriétaires à qui il a été imposé de faucher les terrains, Oise Habitat n'a pas fauché sa partie dans la zone pavillonnaire. Monsieur LADAM répond que devant justement rencontrer des représentants de Oise Habitat demain, il leur rappellera leurs obligations.
- Madame BOCHON-SEREIN informe le Conseil municipal que la prochaine réunion « communication » en vue de la préparation du bulletin municipal se tiendra le jeudi 12 octobre à 18h30.
- Les vœux du Maire seront organisés en 2018 le vendredi 12 janvier à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h00.

A Nointel, le 06 octobre 2017

Le Maire,
Philippe LADAM